

2020

RAPPORT DE
DÉVELOPPEMENT
DURABLE

ÉDITO

1	LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE, ADAPTATION, PROTECTION DE LA RESSOURCE	4
	1.1 Une année exceptionnelle : les lacs-réservoirs assurent pleinement leur mission de soutien d'étiage	5
	1.2 Suivi de la température de l'eau comme indicateur	6
	1.3 Température, nitrate, phosphore : le cocktail estival pour une prolifération de cyanobactéries	7
	1.4 Les forêts propriétés de l'EPTB changent	8
	1.5 Le photovoltaïque : alternative aux énergies carbonées	9
2	PRÉSERVATION DES MILIEUX ET DE LA BIODIVERSITÉ	10
	2.1 Le projet environnemental de la Bassée	11
	2.2 Le canal d'amenée Marne : corridor écologique ?	14
	2.3 Les espèces exotiques envahissantes « sous contrôle »	16
	2.4 Un réseau de mares mieux connu et qui s'agrandit	17
3	COHÉSION SOCIALE, SOLIDARITÉ ENTRE TERRITOIRES	18
	3.1 Un document d'orientation (2021-2024) pour la plus grande zone Ramsar de France métropolitaine	19
	3.2 Solidarité entre les territoires : aider les acteurs à élaborer et mettre en œuvre un programme de prévention des inondations	20
	3.3 Les Zones d'Expansion des Crues (ZEC) : solidarités amont/aval - urbaines/rurales	21
	3.4 Le centre de ressource EPISEINE	22
	3.5 Animation, information, coordination pour les acteurs du territoire	23
	3.6 Plan de Continuité d'Activité (PCA) de l'EPTB Seine Grands Lacs	24
4	FONCTIONNEMENT DURABLE AU QUOTIDIEN ET AMÉLIORATION DU CADRE DE TRAVAIL	26
	4.1 Télétravail : de l'expérimentation réussie à l'outil incontournable	27
	4.2 Indemnité kilométrique « vélo »	28
	4.3 Des écogestes au bureau	29
	4.4 Amélioration du cadre du travail : le nouveau lieu d'appel de Mathaux	29
	4.5 Travaux d'accessibilité des stations de mesure et de jaugeage	30
	4.6 Aménagement des véhicules, des engins pour le personnel en situation de handicap	31



Les missions du Syndicat mixte EPTB Seine Grands Lacs ont deux objectifs principaux : prévenir des risques naturels, inondation et étiage sévère et préserver la ressource en eau.

Nous devons tout mettre en œuvre pour garantir, à court et moyen terme, les usages des grands cours d'eau du bassin. C'est une nécessité absolue pour le monde industriel et agricole, pour la distribution d'une eau potable suffisante et de qualité.

À l'heure du **changement climatique**, les ambitions de l'établissement sont claires. Il faut **adapter nos pratiques** et tenter à chaque fois de **mobiliser l'ensemble des acteurs** sur un même territoire pour **développer des politiques plus ambitieuses** en matière de développement durable et de préservation de la biodiversité. Ceci est vrai pour la gestion et l'exploitation de nos ouvrages. Cela l'est également pour les dynamiques engagées avec les différents Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) que nous animons, autour du travail prospectif sur les Zones d'Expansion des Crues (ZEC)...

Rien ne pourra se faire sans une réelle coordination, voir coopération entre les différents acteurs qu'ils soient publics ou privés. Des solidarités doivent se renforcer entre l'amont et l'aval, entre les territoires et la zone dense francilienne, entre l'urbain et le rural, avec le monde agricole.



FRÉDÉRIC MOLOSSI

Président de l'EPTB
Seine Grands Lacs
Vice-président du Conseil
départemental de la Seine-Saint-Denis



**PRÉVENIR,
ASSOCIER,
INNOVER**

Sur l'ensemble des nouveaux projets que nous mettons en œuvre, à l'image de la réalisation du casier pilote de La Bassée, la préoccupation environnementale est centrale dans notre démarche. Mieux protéger la zone dense francilienne des inondations est, pour Seine Grands Lacs, une opportunité pour renaturer un espace qui fut une zone humide exceptionnelle avant d'être très abimée par l'activité humaine, en particulier par l'extraction des granulats.

Vous pourrez constater à la lecture de ce rapport que nous explorons un grand nombre de possibilités pour un engagement fort en matière de mise en œuvre d'actions favorables au développement durable. Il reste encore beaucoup à faire, beaucoup à améliorer. C'est l'engagement des élus du Comité syndical de l'Établissement et des agents pour les années à venir.



1

**LUTTE CONTRE
LE CHANGEMENT
CLIMATIQUE,
ADAPTATION,
PROTECTION DE
LA RESSOURCE**

2020 UNE ANNÉE
EXTRÊMEMENT
CHAUDE

1.1 UNE ANNÉE EXCEPTIONNELLE : LES LACS-RÉSERVOIRS ASSURENT PLEINEMENT LEUR MISSION DE SOUTIEN D'ÉTIAGE

L'été 2020 fait partie des 10 étés les plus chauds depuis le début du 20^e siècle.

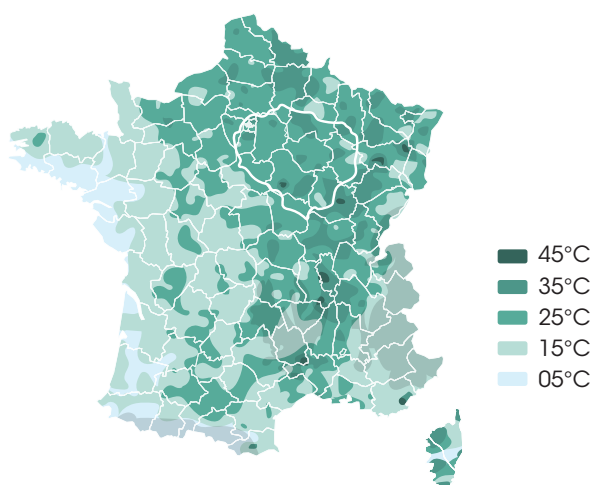
Il fait suite aux étés 2017, 2018 et 2019 connus également parmi les étés les plus chauds. L'été 2020 se caractérise de plus par une pluviométrie largement déficitaire, à l'image des étés 2018 et 2019.

Les cartes ci-dessous illustrent les écarts à la normale de la température et des précipitations de juin-juillet-août 2020 : la situation a été particulièrement **défavorable** cette année sur l'ensemble du bassin de la Seine.

Source Météo-France – Bilan climatique de l'été 2020 (juin-juillet-août)

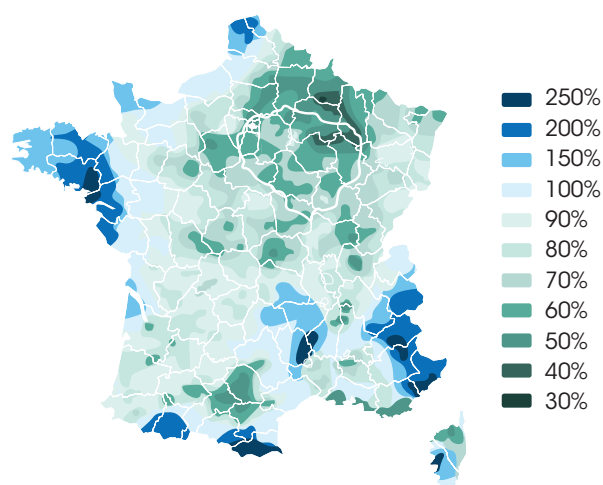
Écart à la moyenne saisonnière de référence 1981-2010 de la température moyenne

FRANCE - ÉTÉ 2020



Rapport à la moyenne saisonnière de référence 1981-2010 des cumuls des précipitations

FRANCE - ÉTÉ 2020



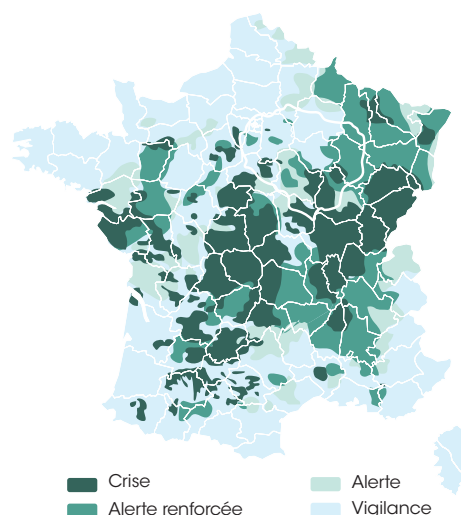
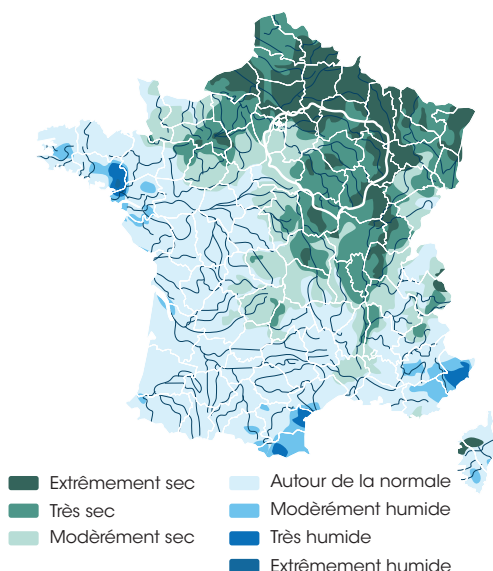
Indicateur du niveau d'humidité des sols sur 3 mois de juin à août 2020

Source Météo-France

La sécheresse des sols est très marquée sur l'ensemble du bassin de la Seine, avec un indicateur du niveau d'humidité des sols sur 3 mois entre « très sec » et « extrêmement sec ».

Cartes Nationales des Arrêtés

25/09/2020



Ces conditions climatiques particulières ont engendré la prise d'un nombre important d'arrêtés de restriction d'eau en raison de l'atteinte du niveau d'alerte renforcée et du niveau de crise sur un grand nombre de cours d'eau.

1.2. SUIVI DE LA TEMPÉRATURE DE L'EAU COMME INDICATEUR

La température d'un cours d'eau joue un rôle fondamental dans la dynamique des écosystèmes aquatiques.



La saturation en oxygène, c'est-à-dire la quantité d'oxygène disponible pour les poissons est de 12,7 mg/l à 5 °C et de seulement 8 mg/l à 25 °C (soit une perte de 37 %). La température agit sur de nombreuses fonctions biologiques notamment sur la vie piscicole et sur la croissance du phytoplancton, des algues. Une élévation de la température peut perturber les usages de l'eau (prise d'eau « alimentaire », refroidissement centrale

nucléaire...). La température peut influencer la qualité bactériologique (eau de baignade). **L'EPTB Seine Grands Lacs suit la température des eaux des cours d'eau et de l'air depuis 1990.** Ces longues chroniques de suivi permettent de mettre en évidence les changements qui s'opèrent et d'apprécier l'effet des restitutions des lacs sur la température des eaux sur les cours d'eau à l'aval des ouvrages. L'abaissement de la température des eaux posait problème pour les écosystèmes (trop froid notamment à Pannecière) aujourd'hui les eaux « froides » restituées tempèrent les réchauffements globaux observés.

LES LACS-RÉSERVOIRS SOUTIENNENT LES ÉTIAGES DE FAÇON SIGNIFICATIVE

L'action des lacs-réservoirs a permis de renforcer les débits des grands cours d'eau et d'éviter les restrictions d'usages. Avec des restitutions totales portées à plus de 70 m³/s, les lacs-réservoirs ont contribué à plus de 90 % du débit observé sur les stations les plus proches (Troyes, Châlons-en-Champagne, Pont-sur-Seine), et à 60 % du débit de la Seine à Paris.

Avec un remplissage global des retenues à 94 % fin mai 2020, le soutien d'étiage a pu être envisagé avec un stock confortable. Comme les trois années précédentes, le soutien d'étiage a été anticipé de quelques semaines pour pallier l'effondrement rapide et précoce des débits en rivière en début d'été.

Le soutien d'étiage a permis de maintenir les usages :

- Les prélèvements industriels
- L'alimentation en eau potable de l'agglomération parisienne
- La navigation
- L'irrigation des terres cultivables
- Le refroidissement de la centrale nucléaire de Nogent-sur-Seine

À partir de quelques constats mesurés à l'échelle des lacs ou au niveau du bassin de la Seine, il est constaté un changement notable du système climatique qui entraîne ou entraînera une évolution des écosystèmes aquatiques.

Plus le cours d'eau est petit et plus la différence de température entre matin et soir est importante.

L'amplitude journalière maximale de la température de l'eau dépend de la taille du cours d'eau (rang de Strahler). Pour la Seine (rang 6-7), elle est de 1 °C et pour son affluent, la Barse, elle est de 5 °C.

Le nombre de jours où la température dépasse 24 °C est de plus en plus élevé.

À Troyes, les mois les plus chauds (T °C supérieure à 24 °C) sont observés essentiellement en juillet et août : 2019 (45 jours), 2003 (44 jours), 2018 (38 jours) et 2006 (33 jours).

1 L'élévation de la température est de plus en plus précoce dans le temps.

Les mois de mai et de juin 2017 comportent des températures minimales et maximales très élevées. L'élévation de la température de l'année 2017 a été très précoce.

Les records de juin 2017 ont été battus depuis 1872 : minimum 23.7 °C à Montsouris (Paris), le 22 et maximum de 38.2 °C à St Maur (94) le 21.

3 Les minimas sont à la hausse et toujours supérieurs à 4,5 °C depuis 2011.

Parmi tous les mois de décembre observés depuis 1990, les plus rigoureux ont été observés en 2010, 2007, 2001. Depuis 2011, le minima est à la hausse et toujours supérieurs à 4.5 °C ce qui pourrait constituer un premier signe des conséquences du réchauffement climatique et perturber la vie piscicole.

2

3

1.3 TEMPÉRATURE, NITRATE, PHOSPHORE : LE COCKTAIL ESTIVAL POUR UNE PROLIFÉRATION DE CYANOBACTÉRIES

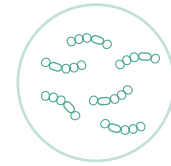


Cyanobactéries sur la plage des sources du lac

QUI SONT LES CYANOBACTÉRIES ?

Les cyanobactéries constituent une partie du phytoplancton des eaux douces et marines. Elles cohabitent avec d'autres espèces du phytoplancton comme les chlorophycées, les diatomées. Certaines vivent en symbiose avec des animaux ou des plantes. Elles sont de formes très variées : unicellulaire, en colonies, ou filamenteuses ; elles contiennent des pigments leur procurant une couleur bleu-vert ou rouge pour certaines.

Elles ont besoin de peu d'éléments pour croître : elles sont photo-autotrophes. Elles apprécient les nutriments (azote, phosphore) et utilisent la photosynthèse pour se développer.



Au lac du Der, il a été dénombré une petite vingtaine d'espèces de cyanobactéries dans le bassin nautique sud, à proximité des plages. 13 d'entre elles renferment des toxines. Elles sont de **3 types : neurotoxiques, hépatotoxiques, dermatotoxiques.** Certaines cyanobactéries peuvent également produire des molécules odorantes (géosmine).

COMMENT SONT-ELLES FAVORISÉES ?

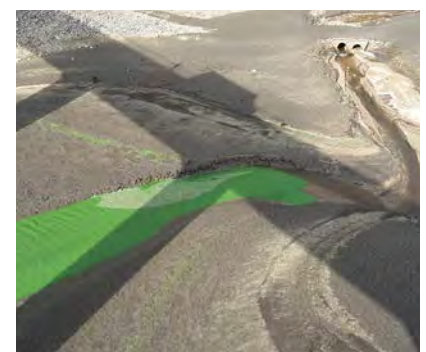
Comme pour les algues vertes qui se répandent sur la côte bretonne, la prolifération de ces micro-organismes s'explique aussi par des apports en nutriments - phosphore et azote - liés aux activités humaines.

Dans le cas du bassin sud du lac du Der, l'origine de phosphore et de l'azote provient du bassin versant. On a pu constater : des non-conformités d'assainissement individuel, une absence de traitement tertiaire de la station d'épuration, des épandages de fumier, des ruissellements d'engrais au printemps sur des sols non couverts et un cours d'eau se résumant à un fossé (ne jouant plus son rôle épurateur). L'apport excessif (estimé à 21 kg phosphore/an) de bouillottes pour la pratique de pêche à la carpe joue également un rôle dans la charge de nutriments présent dans les eaux et sédiments du bassin sud.

Les températures élevées, la forte luminosité estivale combinées aux nutriments déclenchent le développement excessif des cyanobactéries (nombre important de cellules/ml d'eau) occasionnant un bloom* qui peut être visible à l'œil nu. Les eaux se colorent en vert fluo, des amas visqueux peuvent se former en bord de plage (pouvant ressembler à un dépôt de peinture).

Dès l'apparition de ces symptômes visuels, une procédure d'alerte doit se mettre en place pour apprécier les possibilités de maintenir les usages. Les analyses en laboratoire précisent par la suite le degré de dégradation à travers la recherche du nombre de cellules/ml et la recherche éventuelle de toxines, en particulier les microcys-

tines. Au-delà de 0,3 microgrammes par litre, des interdictions d'usages sont mises en place (par exemple baignade, consommation de poisson...). Les plages du bassin sud du lac du Der sont touchées par ces interdictions depuis 3 années consécutives à partir de la mi-août, impactant l'activité économique et touristique du secteur.



*Bloom de cyanobactéries au lac de Pannecière : l'Yonne est verte fluo

QUELLES SOLUTIONS ?

Les solutions pour endiguer le développement des cyanobactéries sont globales. Il n'existe pas de produits miracles pour traiter ce phénomène. Il faut agir à la source des pollutions. Pour le bassin nautique sud, il faut travailler sur les apports en nutriments.

Ce sont des actions conjointes en direction de l'assainissement, de l'agriculture et de la pêche qu'il faut conduire et sur le rétablissement fonctionnel du cours d'eau qui se déverse dans le bassin sud. Seules des actions combinées et concertées permettront à moyen terme de limiter le développement des cyanobactéries dans un contexte de changement climatique.

1.4 LES FORÊTS PROPRIÉTÉS DE L'EPTB CHANGENT

La forêt du Grand Est et les massifs forestiers dont l'EPTB est propriétaire (3000 ha) subissent depuis 2015 des phénomènes climatiques (vagues de chaleur, coups de vent) qui impactent leur développement voire ponctuellement leur pérennité (bois de Couvretat).

Les effets sont visibles à l'œil nu. Nul besoin d'être spécialiste de la forêt pour voir les résineux rougir et perdre leurs aiguilles ou certains feuillus dont les feuilles grillent et tombent en plein mois d'août, occasionnant un automne bien avant l'heure.

Les arbres peinent à absorber plusieurs années consécutives de déficit hydrique. Les phénomènes de dépérissement dans le Grand Est et au niveau des forêts de l'EPTB sont variés et touchent toutes les espèces, résineux et feuillus.

DES SIGNES DE DÉPÉRISSEMENT VISIBLES

Face aux conditions météorologiques extrêmes (stress hydrique, coup de vent, absence de gel ou gel précoce), l'arbre est fragilisé et n'arrive plus à fonctionner normalement. Trop fragilisé avec ces épisodes à répétition, il présente des troubles variés, il s'agit :



D'une **CRISE ÉPIDÉMIQUE** lié au développement d'un insecte : le scolyte de l'épicéa qui décime petit à petit tous les peuplements ; les épicéas plantés en lisière de la forêt d'Orient lors de la création du Parc Naturel Régional de la Forêt d'Orient (PNRFO) ont tous été abattus cet été.



Du **ROUGISSEMENT** de certains résineux qui perdent leurs aiguilles, phénomène observable en particulier chez les pins tels que le pin sylvestre ou le pin noir.



Du **DÉPÉRISSEMENT DES HÊTRES** qui présentent notamment au niveau des sujets âgés (très gros bois) des attaques du scolyte du hêtre et quelques nécroses dues à phytophthora.



L'expansion de **LA PROCESSIONNAIRE DU CHÊNE** qui impacte les usages en lien avec le caractère très urticant de ses poils (les difficultés d'accès aux espaces boisés pour les agents de l'EPTB en charge de l'entretien).



Des signes pré-automnaux (**JAUNISSEMENT ET ROUGISSEMENT PRÉCOCES**) chez certains feuillus en réponse au stress hydriques de l'été.

DES PLANS D'AMÉNAGEMENTS FORESTIERS REPENSÉS

Les forêts de l'EPTB sont gérées par l'Office National des Forêts (ONF), chaque massif fait l'objet d'un plan d'aménagement pour une durée de 20 ans. Face aux crises météorologiques, les forestiers proposent des nouvelles pistes de gestion des peuplements. Il s'agit notamment de diversifier les plantations, d'espacer les plans pour créer une meilleure circulation de l'air. Des espèces adaptées il y a 30 ans aux conditions du milieu notamment en Champagne humide sont dorénavant proscrites comme le chêne pédonculé ; des espèces plus robustes aux épisodes de sécheresse sont privilégiées.



*Résineux dépérissants :
attaque scolyte et rougissement*

1.5 LE PHOTOVOLTAÏQUE : ALTERNATIVE AUX ÉNERGIES CARBONÉES

L'EPTB Seine Grands Lacs souhaite prendre toute sa part dans la démarche d'intérêt général en faveur de la stratégie d'adaptation au changement climatique pour laquelle l'accroissement de la production d'énergies renouvelables (EnR) fait partie des objectifs nationaux en matière de transition énergétique visant la réduction des gaz à effet de serre.

Un nouvel axe a été retenu dans le domaine du développement durable : **l'implantation de sources d'énergies renouvelables sur les emprises de l'EPTB**. Les études de faisabilité technique et juridique en vue de développer, sur les sites les plus favorables, la production d'énergies renouvelables, notamment d'origine solaire, sont en cours actuellement.



Champ terrestre de panneaux photovoltaïques

LE PROJET EnR SUR LE SITE DU LAC-RÉSERVOIR SEINE

Le lieu a priori le plus favorable pour une première phase d'équipement de centrales photovoltaïques au sol et sur plan d'eau a été identifié de part et d'autre de la digue de la Morge, au niveau des ouvrages de la restitution du lac-réservoir Seine. Il est en effet possible à cet endroit de mobiliser une cinquantaine d'hectares sur le plan d'eau ainsi qu'environ quinze hectares sur les délaissés d'exploitation occupés par des prairies artificielles.

Sur le site terrestre, la puissance installée pourrait concourir à une production annuelle évaluée à 8,4 GWh, équivalent de la consommation électrique d'un peu moins de 2 000 foyers. Sur le plan d'eau, cette production annuelle pourrait être d'environ 48 GWh, soit la consommation d'environ 10 000 foyers.

Pour mener à bien ce projet de centrales photovoltaïques, l'EPTB SGL a décidé de s'entourer d'acteurs impliqués dans le développement de telles installations et des collectivités locales concernées.

LES ÉTUDES PRÉALABLES DE FAISABILITÉ

Les études de développement en cours portent sur la faisabilité technique et financière du projet, les contours en termes d'emprise et de puissance visée, et sur un diagnostic écologique approfondi du site.

L'expertise écologique doit faire apparaître les enjeux portant sur la présence, sur les éventuels sites d'implantation, d'espèces rares à l'échelle européenne, d'espèces végétales rares, sur l'habitat de prairies d'intérêt communautaire, de faciès humides dans les dépressions et les fossés et sur la partie aquatique pour le plan d'eau.

LE CALENDRIER DES ÉTAPES DU PROJET

Les échanges avec les maires des principales communes concernées et les équipes du Parc Naturel Régional de la Forêt d'Orient (PNRFO) ont d'ores et déjà été lancés au sujet des contours du projet. Ces derniers ont proposé la mise à disposition des études environnementales déjà disponibles au sein du PNRFO sur le périmètre étudié.

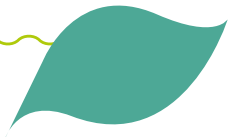


2

**PRÉSERVATION
DES MILIEUX
ET DE LA
BIODIVERSITÉ**

2020 UNE
ANNÉE CIBLÉE
PROTECTION DES
ZONES HUMIDES

2.1. LE PROJET ENVIRONNEMENTAL DE LA BASSÉE



LA BASSÉE, UN PROJET QUI ÉVITE ET QUI RÉDUIT LES IMPACTS SUR LES MILIEUX NATURELS

Tout projet d'aménagement est soumis à la séquence « éviter, réduire, compenser » les impacts sur l'environnement. Pour le projet d'aménagement hydraulique de la Bassée, elle s'est appliquée dès le choix de localisation de réalisation du projet. Cette logique s'est poursuivie tout au long de sa conception, de manière proportionnée aux enjeux.

Ainsi, les atteintes aux enjeux majeurs ont été, en premier lieu, évitées. L'évitement étant la seule solution qui permet de s'assurer de la non-dégradation du milieu. De façon générale, les mesures d'évitement, et à défaut les mesures de réduction, ont été privilégiées chaque fois que cela était possible. Cette démarche permet de prendre en compte l'environnement le plus en amont possible lors de la conception même du projet. Les mesures compensatoires ne sont mises en œuvre qu'en dernier ressort pour compenser les éventuels impacts résiduels non évitables ou insuffisamment réduits (niveaux d'impact résiduel jugés significatifs).

En pratique, la mise en œuvre du projet global constitue une mesure d'évitement par rapport au risque d'inondation sur l'ensemble du bassin versant de la Seine. Le choix du type d'aménagement et sa localisation permettent d'éviter des impacts environnementaux par rapport aux autres solutions envisagées. Au sein du programme global, le choix du site pilote constitue en soit la principale mesure d'évitement car il s'agit du scénario d'aménagement hydraulique le moins impactant sur les différents enjeux par rapport aux autres sites envisageables.

LES MESURES D'ÉVITEMENT DU PROJET



Adaptation du tracé des digues afin d'éviter des zones humides abritant différentes espèces sensibles (comme le triton crêté)



Recul de la digue vis-à-vis de l'Auxence et de la Seine afin de préserver le lit mineur de la rivière et ne pas modifier les conditions d'écoulement des crues



Abandon des chemins en pied de digue interne afin de réduire les emprises



Vidange des eaux des espaces endigués vers la Seine en évitant les rejets vers l'Auxence afin de ne pas apporter de sédiments, débris végétaux...

LA BASSÉE, UN PROJET QUI COMPENSE LES IMPACTS GRÂCE AU RÉAMÉNAGEMENT DE 64 HECTARES DE NATURE

Dans un souci d'efficacité, les mesures compensatoires ont été localisées à proximité immédiate du site impacté afin d'apporter des fonctionnalités écologiques comparables :

- 1 De préférence à l'intérieur du site pilote pour les thématiques (zone humide), les habitats et espèces relativement peu sensibles à la mise en eau ;
- 2 À l'extérieur du site pilote pour les habitats et espèces les plus sensibles à la mise en eau.

La stratégie proposée s'appuie sur le constat que la zone d'implantation du projet présente dans l'ensemble un potentiel écologique médiocre en raison de différents problèmes :

De manière générale, le site est très artificialisé :

- 1 Les plans d'eau, issus d'une exploitation ancienne des granulats, n'ont pas bénéficié d'aménagements à vocation écologique.
- 2 On assiste à une colonisation généralisée des berges par les saules.
- 3 Certains sites font l'objet d'une fréquentation incontrôlée.

À travers les mesures compensatoires, il s'agit de réaliser localement des opérations d'aménagement qui permettront de diversifier les habitats et de restaurer le potentiel écologique du site. Compte tenu de la localisation du site dans la Zone de Protection Spéciale de la Bassée, le renforcement des potentialités d'accueil pour les oiseaux d'eau et autres espèces ayant justifié la désignation du site Natura 2000 constitue une priorité.

Les mesures couvrent une superficie de plus de 64 hectares.

ZOOM SUR LA RESTAURATION D'HABITATS

Restauration du site de l'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) de la Bachère

Ce site, désigné comme APPB pour abriter une héronnière, a perdu une grande partie de son intérêt écologique ces dernières années : les arbres se sont effondrés, les nids ont disparu. Afin d'éviter d'impacter la rivière Auxence et de conserver son fuseau de mobilité, il a été proposé de décaler la digue vers l'APPB. Après mise en œuvre de mesures de réduction, le projet amputera 1,77 ha sur les 29,35 ha de l'APPB. Il s'agit pour l'essentiel de surfaces en eau, de saulaies rivulaires et d'un alignement de peupliers présentant peu d'intérêt écologique. Des mesures de restauration écologique ont été proposées afin de compenser l'impact de la digue sur cette zone bénéficiant d'un statut de protection particulier.



Zone humide à restaurer

Restauration de friches sèches

Les mises en eau du site pilote (1 fois tous les 6 ans) peuvent perturber les populations les plus sensibles et risquent d'entraîner une perte par noyade pour certaines espèces. Il s'agit d'espèces très majoritairement liées aux friches sèches (divers reptiles et insectes) et aux formations arbustives (Muscardin notamment).

Afin de remédier à cela et de couvrir l'ensemble des besoins compensatoires, il sera reconstitué, sur une superficie d'environ 16 ha, une mosaïque de friches sèches herbacées favorable aux reptiles et insectes et de fruticées favorables au Muscardin. Les terrains sont localisés en dehors du périmètre du site pilote (non soumis aux mises en eau), à proximité de l'Auxence, non loin de populations connues de Muscardin, reptiles... afin de favoriser une colonisation rapide des sites réaménagés.

MESURES POUR LE MAINTIEN, LA RÉINTRODUCTION DE 2 ESPÈCES MENACÉES



LE MUSCARDIN
(*Muscardinus avellanarius*)

Ce micromammifère, protégé au niveau national affectionne les zones boisées.

Le Muscardin est nocturne et il hiberne, ce qui en fait un animal particulièrement difficile à observer.

Il habite les milieux denses en végétation, tels que les ronciers, les haies, les taillis touffus... C'est dans ce type de milieu, que le Muscardin va, en été, construire un ou plusieurs nids sphériques (composé de feuilles, d'herbes...) notamment utilisés pour l'élevage des jeunes. Quand l'hiver arrive, le Muscardin rentre en léthargie, dans un nid d'hiver placé sur ou sous le sol.



Noisettes rongées de manière caractéristique

Animal nocturne et sédentaire, il se nourrit majoritairement de végétaux (feuilles, bourgeons, fleurs, baies, fruits...), notamment de noisettes dont il raffole. Il arrive aussi qu'il se nourrisse de matière animale (œufs, insectes...).

La déforestation et notamment la diminution des taillis ainsi que la fragmentation des habitats sont ses principales menaces.

Source : <https://inpn.mnhn.fr/>

LE SISYMBRE COUCHÉ (*Sisymbrium supinum*)



Sisymbre couché

Cette espèce, protégée au niveau national et listée à l'annexe I de la Directive « habitat », était présente il y a plus de 10 ans au niveau de deux petites stations sur les berges de deux étangs mais n'a pas été retrouvée depuis malgré des recherches attentives.

Il s'agit d'une espèce pionnière, occupant les sols humides graveleux sur des berges exondables en été, ne supportant pas la concurrence des autres espèces herbacées et des saules.

Il est proposé de restaurer une population en créant une aire favorable en bordure d'un plan d'eau par décapage superficiel des sols au niveau des anciennes stations (favorise l'expression de la banque de graines du site). On pourra également procéder à un déplacement de plants et de graines prélevés sur d'autres secteurs de la Bassée (des stations existent sur des carrières en cours d'exploitation) ou au niveau du lac du Der (importantes stations) gérés par Seine Grands Lacs. Cette opération devra être menée en étroite collaboration avec le Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien (CBNBP).

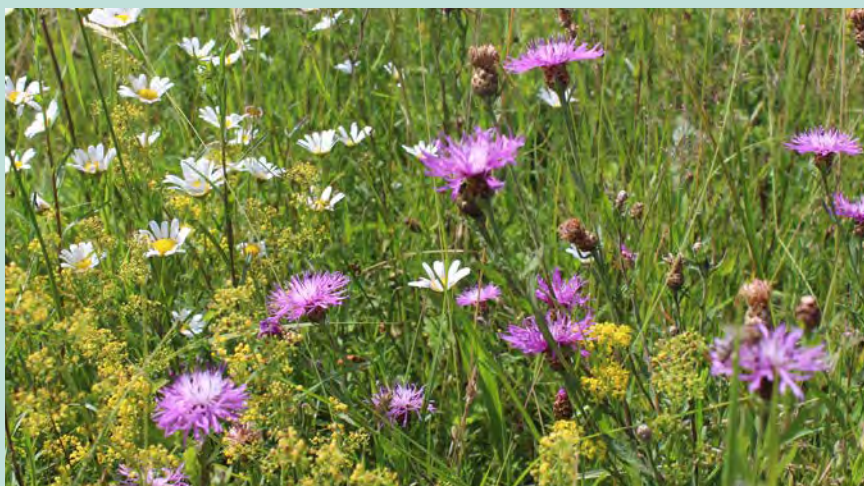
Par la réalisation de l'ensemble de ces mesures écologiques dites « réglementaires », l'EPTB inscrit le territoire de la Bassée dans une démarche vertueuse de reconquête écologique : il s'agit d'un des deux piliers du projet d'aménagement de la Bassée.

LA BASSÉE, UN PROJET VOLONTAIRE DE VALORISATION ÉCOLOGIQUE

L'EPTB s'engage au-delà des obligations réglementaires d'accompagnement environnementale (éviter, réduire, compenser) en contribuant volontairement à la restauration de la plaine alluviale de la Bassée.

Cinq sites, définis en concertation avec les associations environnementales, les usagers et les collectivités locales, seront restaurés et mis en valeur.

Au cours des dernières décennies, l'homme a considérablement modifié le paysage de la vallée alluviale de la Bassée et son écosystème : mise à grand gabarit de la Seine, abandon des prairies au profit des cultures et peupleraies, délaissement des noues... Dans le cadre du projet, cinq sites de valorisation écologique ont été choisis.



Prairie de fauche diversifiée

.....

OBJECTIFS : RESTAURER LEUR MILIEU D'ORIGINE DE FAÇON NATURELLE ET PROTÉGER LA FAUNE ET LA FLORE LOCALES.

Concrètement, de quels milieux parle-t-on et quelles sont les mesures envisagées ?

1 Restauration d'un ancien bras mort naturel de la Seine sur la commune de la Tombe à fort potentiel écologique, mais qui n'a plus été entretenu et s'est très fortement embroussaillé.

2 Reconversion de peupleraies et plantations en prairies alluviales ponctuées de mares, le long de la Seine à La Tombe et le long de l'Auxence à Châtenay-sur-Seine.

3 Reconversion de peupleraies en vue de la restauration des marais para-tourbeux de Bazoches-lès-Bray.

4 Préservation de boisements alluviaux naturels abritant ponctuellement des espèces végétales rares et menacées (orme lisse, vigne sauvage) et création d'îlots de vieillissement favorables à la faune (insectes, oiseaux et chauves-souris cavernicoles), en particulier à La Tombe.

5 Réouvertures des friches situées le long de la Seine à La Tombe, afin de reconstituer des mosaïques de pelouses sèches et des formations arbustives favorables pour la flore et la faune spécifiques de ces habitats.

6 Aménagement ponctuel des bras de Seine de Balloy et de Gravon afin de restaurer de petites zones humides alluviales et recréer des frayères pour diverses espèces de poissons, dont le brochet.



Peupleraie à réhabiliter

Les résultats de ces actions de restauration seront visibles à moyen ou long terme : dans moins de 5 ans pour les habitats dits pionniers (mares, berges), dans 5 à 10 ans pour les milieux ouverts plus matures (prairies, marais) et dans 30 à 50 ans pour les habitats boisés.

2.2. LE CANAL D'AMENÉE MARNE : CORRIDOR ÉCOLOGIQUE ?

Les infrastructures linéaires (autoroute, voie SNCF, voie d'eau) sont des obstacles majeurs à la continuité écologique. Souvent considérées comme des points noirs dans l'environnement, elles sont aujourd'hui appréhendées de façon moins négatives, certaines d'entre elles possédant de vrais atouts.

CANAL D'AMENÉE MARNE : corridor écologique à restaurer



Déversoir d'extrémité du canal d'aménée Marne

En effet, à l'heure où la biodiversité s'érode et en particulier dans des contextes environnementaux dégradés (plaine céréalière, milieux périurbains...), les dépendances vertes des infrastructures linéaires peuvent servir de refuge à une flore et une faune qui ne trouvent plus de place dans ces milieux.

Une chercheuse en géographie environnementale de l'université Paris I Panthéon Sorbonne a notamment démontré que **les bassins d'orage constituaient des zones de reproduction pour de nombreuses espèces d'amphibiens le long l'autoroute A77** et ce d'autant plus que l'on se trouve en secteur agricole : il existe une corrélation entre occupation du sol environnant et présence d'espèces d'amphibiens dans les bassins d'orage.



Bassin de rétention abritant des éléments de nature

Les fossés d'eau de drainage des digues du canal d'aménée Marne abritent également des amphibiens et servent de corridors aux déplacements des espèces entre 2 mares. L'EPTB, dans le cadre du projet Trame verte et bleue de la région Grand Est, a pu identifier que **70 % des effectifs d'amphibiens circulant dans les 27.774 km de fossés enherbés du canal d'aménée Marne lors des périodes de reproduction étaient des tritons palmés et des grenouilles vertes** (identification par ADN environnemental).

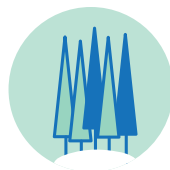
L'autre levier permettant d'agir sur la biodiversité des dépendances est l'amélioration des modes de gestion. Depuis une dizaine d'années les gestionnaires d'infrastructures développent aussi des modes d'entretien plus « doux », plus compatibles avec la faune et la flore. Les efforts réalisés (fauchage tardif, aménagement d'abris à reptiles (hibernaculum), plantation de haies commencent à porter leurs fruits.

À NOTER

Dans le cadre de la réhabilitation de la continuité écologique du canal d'aménée Marne, il est prévu :



La plantation de **71** arbres isolés



La mise en place de **10** bosquets



L'implantation de **1,2 km** de haies

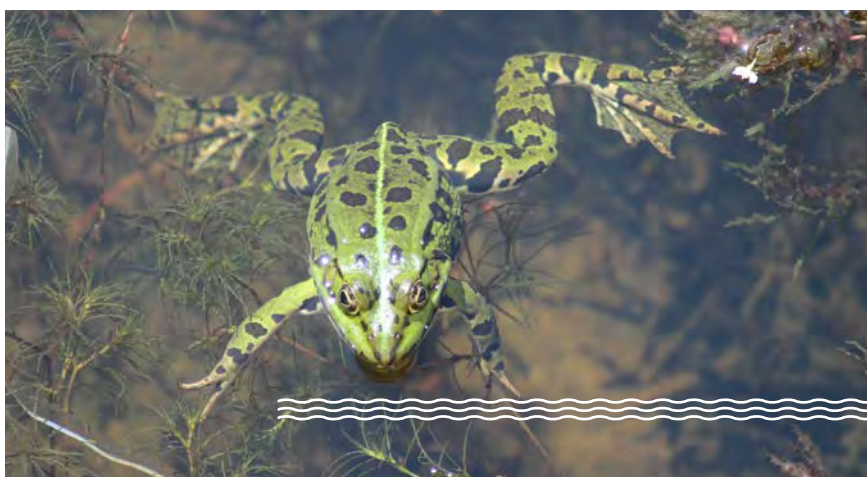


La création de **12** mares



La restauration de **11** mares

L'EPTB et l'APRR, 4^e groupe autoroutier européen avec ses 20 000 hectares d'emprises (10 000 ha respectifs) peuvent jouer un rôle en faveur de la biodiversité notamment en développant des synergies avec les acteurs de la conservation de nature sur les problématiques spécifiques liées aux infrastructures linéaires voire en adhérant au club de l'UICN « infrastructures linéaires et biodiversité ».



Grenouille verte

2.3. LES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES « SOUS CONTRÔLE »

Renouée du Japon, ambroisie, solidage géant, sainfoin d'Espagne... De biens jolis noms pour désigner la deuxième cause de dégradation des écosystèmes après la destruction des milieux naturels : les plantes invasives.

Véritables colonisatrices, ces espèces forment des colonies qui poussent aux dépens des plantes locales. Modification de la biodiversité, risques pour la santé, faune privée de son habitat naturel... Ces plantes causent de nombreux dommages, notamment le long des cours d'eau, dans le linéaire de haies. L'EPTB a donc imaginé un programme d'intervention contre ces espèces dans sa politique de restauration des milieux.

2 ESPÈCES TRÈS SUIVIES ET CONTRÔLÉES PAR LES AGENTS DE L'EPTB



Renouée du Japon

LA RENOUÉE DU JAPON (*Reynoutria japonica*)

Cette plante herbacée très vigoureuse est originaire d'Asie. C'est l'une des principales espèces invasives. Sa colonisation en rivière est très rapide et peut être irréversible. La renouée du Japon se reproduit par dissémination de ses rhizomes et de morceaux de tige. Un morceau de quelques millimètres suffit à créer une nouvelle plante.

Le débroussaillage doit se faire à la lame pour ne pas propager des morceaux aux alentours et les plantes doivent être incinérées une fois ramassées. L'utilisation de l'épareuse est à proscrire pour éviter la dissémination. Le premier moyen de lutte contre cette plante est d'éviter la colonisation de nouveaux secteurs. Pour cela, il faut veiller à ne pas apporter de terre infectée lors de chantiers.

Cette prescription est examinée de près dans le cadre des travaux de la Bassée (passage au crible des terres infestées).

LE GALÉGA OU SAINFOIN D'ESPAGNE (*Galega officinalis*)

Est une plante vivace de 50 cm à 1 m, herbacée, glabre, dressée, croissant en touffes. Il pousse çà et là dans les prairies en bordure de ruisseau et dans les fossés. Il possède d'importantes capacités de reproduction par bouturage ou par fructification (1 pied peut produire 10 000 graines/an). Il apprécie des sols basiques, moyennement humides, riches en matières organiques et ne supporte pas la salinité.

Son feuillage est toxique pour le bétail : 20 g de plante sèche peut tuer une vache ou un cheval.

C'est notamment pour cette raison que l'EPTB a engagé un travail de surveillance de ses emprises en prairies afin d'éviter sa prolifération et son développement dans les prairies où le foin est récupéré par les éleveurs.



Galéga

PLUSIEURS DÉMARCHES CONTRE LA COLONISATION

La méthode la plus efficace reste la prévention : il faut protéger les secteurs qui n'ont pas encore été colonisés.

Quelques pratiques à adopter :



Secteurs non colonisés : « Ouvrir l'œil »
Éviter le colportage



Secteurs colonisés, petites surfaces :
« Sitôt poussé, sitôt déraciné et fauché »



Secteurs colonisés, grandes surfaces : Évaluer les enjeux et les impacts avant d'agir... Surveiller et contenir l'expansion.

2.4. UN RÉSEAU DE MARES MIEUX CONNU ET QUI S'AGRANDIT.

Depuis 2013, l'EPTB Seine Grands Lacs organise des actions en faveur des mares et de ses habitants. Le recensement exhaustif est quasiment finalisé (145 mares).

Certaines mares présentent un intérêt écologique indéniable. D'autres sont à restaurer afin qu'elles retrouvent leur fonctionnalité écologique : bonne qualité des eaux, rives attrayantes pour la faune et la flore et certaines sont à créer pour compléter un réseau où des relais sont manquants.

RECENSEMENT

L'intérêt écologique des mares et ses habitants est mis en avant à travers les inventaires effectués par nos partenaires notamment dans le cadre du réseau POP amphibiens.

Toutes les espèces sont représentées y compris le très rare triton crêté.



Les mares se situent en milieu prairial (mare de l'Auzon, mares du Der) ou en milieu forestier (tranche des bombes, mare ancienne noue de la Marne). L'inventaire exhaustif est finalisé et géolocalisé sur GéoSeine Grands Lacs. <https://sig.seinegrandslacs.fr/>



Mares prairiale

DES ACTIONS DE RÉHABILITATION SANS CESSER EN ŒUVRE

La réhabilitation des mares consiste principalement à mettre en lumière les sites en coupant les arbres, les arbustes trop envahissants et à retirer les éventuels déchets qui y ont été déposés.

En effet, beaucoup de sites ont été transformés en lieu de dépôts par des personnes peu soucieuses de l'environnement.

Ainsi, plusieurs actions de nettoyage ont déjà été menées par l'EPTB, notamment dans le cadre de l'opération de propreté « J'aime les rives propres ».

Ces opérations auxquelles participent enfants et adolescents associent pédagogie et action citoyenne.

Certaines réhabilitations impliquent quant à elles des actions plus lourdes, telle que celle de la mare de l'Auzon (lac Aube), pour laquelle l'EPTB Seine Grands Lacs a engagé des travaux de terrassement en régie.

Cette mare artificielle avait progressivement été colonisée par les roseaux et les saules, comblant alors la quasi-totalité de sa superficie.



PENDANT LES TRAVAUX



JUSTE APRÈS LES TRAVAUX



1 AN APRÈS LES TRAVAUX

3

COHÉSION SOCIALE, SOLIDARITÉ ENTRE TERRITOIRES

EXTRAIT DE L'ARTICLE 213-12 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Pour faciliter, à l'échelle d'un bassin ou d'un sous bassin hydrographique, la prévention des inondations et la gestion équilibrée de la ressource en eau ainsi que la préservation et la gestion des zones humides et pour contribuer à l'élaboration et au suivi du schéma d'aménagement et de gestion des eaux, les collectivités territoriales intéressées et leurs groupements peuvent s'associer au sein d'un établissement public territorial de bassin.

BASSIN VERSANT DE LA SEINE

La Seine et ses différents affluents.



3.1. UN DOCUMENT D'ORIENTATION (2021-2024) POUR LA PLUS GRANDE ZONE RAMSAR DE FRANCE MÉTROPOLITAINE

Engagée en 2019 en étroite collaboration avec le Parc naturel régional de la Forêt d'Orient, la première version du projet de document d'orientation de la zone Ramsar « Étangs de Champagne humide » a été remis le 22 juin 2020 aux services de la DREAL Grand Est, de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et la Région Grand Est.

Le projet de document d'orientation s'appuie sur 6 objectifs prioritaires :

- Développer une image RAMSAR « Étangs de la Champagne humide »
- Mettre en place une stratégie pédagogique
- Améliorer la connaissance et développer les pratiques durables
- Assurer un aménagement et un développement durables du territoire
- Mettre en place des filières aquacoles, agricoles et touristiques
- Gouverner, animer, accompagner les acteurs et administrer le document d'orientation

Le projet de document d'orientation 2021-2024 comporte une déclinaison opérationnelle de 27 fiches outils descriptives estimées à 2 325 800 €.

Le projet, ces intentions et ces ambitions, entrent dorénavant dans une phase d'appropriation, de consolidation de leur financement puis de validation.

Première déclinaison du document d'orientation : réalisation d'une exposition Ramsar « Étangs de Champagne humide »

Une exposition Ramsar « Étangs de Champagne humide », constituée par 40 panneaux grands formats (20 intérieurs – 20 extérieurs) de la taille de 16 feuilles A3, est disponible dès aujourd'hui.

Cette exposition présente les habitats et les espèces remarquables du site Ramsar « Étangs de Champagne humide » mais également quelques espèces emblématiques des sites Ramsar du Grand Est (Petite Woëvre, étangs de Lindre, Rhin supérieur). Cette exposition possède plusieurs niveaux de lecture.



Panneau exposition Ramsar

La première lecture de l'exposition est esthétique et visuelle grâce aux superbes photographies de Pascal Bourguignon (vue aérienne), Stéphane Hette (photo sur fond blanc, macrophotographie) et aux illustrations naturalistes de Jean Chevalier.

La seconde lecture se fait par les légendes des dessins.

Le troisième niveau de lecture est possible à travers des explications génériques des thématiques abordées (forêt, pêche, lacs carrefour économique et de biodiversité, les étangs terre de vie...).

L'exposition sera inaugurée au printemps 2021 et rayonnera ensuite sur les 256 000 km² du site Ramsar et lors de manifestations nationales comme les Assises nationales de la biodiversité, le Forum des gestionnaires de la biodiversité et divers salons...

3.2. SOLIDARITÉ ENTRE LES TERRITOIRES : AIDER LES ACTEURS À ÉLABORER ET METTRE EN ŒUVRE UN PROGRAMME DE PRÉVENTION DES INONDATIONS

Certains territoires sont particulièrement vulnérables aux inondations. Ces phénomènes complexes doivent être abordés de manière globale. S'il est nécessaire de construire ou de consolider des infrastructures adaptées, il l'est tout autant de s'interroger sur le projet du territoire, le renouvellement urbain résilient, la densification des sols, le ruissellement agricole, et de s'assurer que les personnes qui vivent ou travaillent sur ces territoires sont prêtes à affronter une crise.

Concernant le **PAPI de Troyes et le bassin supérieur de la Seine**, labélisé le **3 décembre 2019**, les acteurs sont désormais à l'œuvre pour **6 ans** afin de réduire la vulnérabilité de ce territoire des sources de la Seine jusqu'à la confluence avec l'Aube.

L'EPTB Seine Grands Lacs a poursuivi en 2020 sa mission d'appui à la demande des collectivités du bassin qui souhaitent mettre en œuvre un PAPI.

Ainsi, le **24 juin dernier**, après 18 mois de préparation en lien avec les acteurs locaux, le PAPI d'intention du bassin du Loing a été labélisé par l'État. Gravement touché par la **crue exceptionnelle de mai-juin 2016**, ce territoire va pouvoir, dans les trois prochaines années, enclencher le travail de prévention attendu. Ce programme prévoit en action principale une étude de modélisation des crues à l'échelle du bassin pour mieux en comprendre la genèse et la propagation et être en mesure de mieux les prévoir et pouvoir aussi mieux en prévenir les conséquences fâcheuses sur les personnes et sur les habitations ou entreprises exposées.

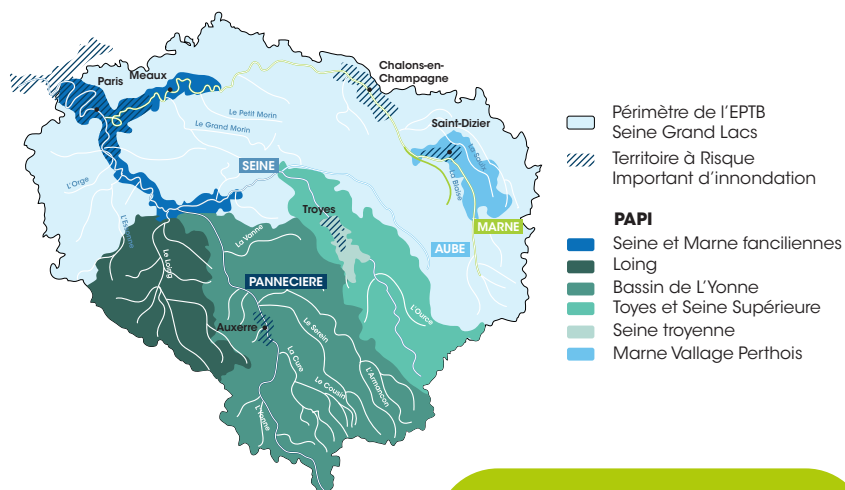


Nemours inondé

L'Établissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin du Loing (EPAGE) et les 18 intercommunalités du bassin du Loing, ainsi que les Directions Départementales des Territoires : 45, 77, 89 et Voies Navigables de France (VNF) en sont les acteurs principaux. De son côté, l'EPTB déploiera le dispositif EPISSEINE sur ce nouveau bassin.

Le travail d'élaboration du PAPI d'intention du grand bassin de l'Yonne a également débuté en 2020 autour du territoire à risques importants d'inondation d'Auxerre. En effet, l'EPTB a répondu à la demande du syndicat Yonne médian et du Préfet de l'Yonne pour élaborer un programme d'actions. Le diagnostic du territoire avec les acteurs locaux est engagé, notamment avec les services de l'État, de Yonne-médian et des autres syndicats, notamment celui de l'Armançon qui met en

Les PAPI portés par l'EPTB Seine Grands Lacs - bassin Seine Amont



œuvre un PAPI sur cet affluent de l'Yonne depuis 2006 et qui développe déjà des outils qui pourront être valorisés. 4 ateliers organisés sur l'amont et l'aval du bassin de l'Yonne ont été organisés en octobre 2020 pour construire de façon concertée, une stratégie cohérente de gestion des inondations.

La labélisation de ce nouveau PAPI devrait intervenir en fin d'année d'année 2021, temps nécessaire pour associer le plus largement possible l'ensemble des acteurs du bassin et permettre que le PAPI soit leur réponse au défi que représentent les inondations sur ce bassin.

3.3. LES ZONES D'EXPANSION DES CRUES (ZEC) : SOLIDARITÉS AMONT/AVAL - URBAINES/RURALES



Le contrat de partenariat avec l'AESN pour la stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin amont de la Seine, signé en 2018



Un bassin-versant de plus de 44 000 km²



Des vallées pouvant accueillir un potentiel de 1,5 milliard de m³ d'eau



5 territoires pilotes de référence : plus de 200 projets recensés concernant les ZEC pour un montant de plus de 60 millions d'euros



23 projets accompagnés par l'EPTB SGL

2020 marque la fin du premier volet d'investigation de l'action 4.1.2 du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) de la Seine et de la Marne franciliennes qui est consacrée à la « **préservation, restauration et gestion des champs d'expansion de crue et des zones humides. Par extension, elle est également en rapport avec le concept européen de valorisation des infrastructures vertes dans la gestion globale du risque inondation sur le bassin amont de la Seine** ».



Prusly-Villotte en Côte d'or

L'élaboration de l'outil SIG d'aide à la décision touche à sa fin. Mis au point sur une zone test, la Vanne en amont de Sens, il permet dorénavant d'identifier, de caractériser et de hiérarchiser les Zones d'Expansion de Crues à l'échelle de la parcelle. **En 2021, il sera déployé sur l'ensemble des territoires pilotes de références :**

- l'EPAGE Sequana sur la Seine amont (21),
- l'EPAGE du Loing (45),
- le Syndicat Mixte de la Vanne et de ses Affluents, la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais et le Syndicat Mixte Yonne Médian (89 et 10),
- le Syndicat Mixte du Bassin de la Marne Amont (52),
- le Syndicat mixte des bassins versants de la Rivière Ecole, du ru de la Mare-aux-Evées et de leurs Affluents (SEMEA) (77).

Dans le cadre du second volet de l'action, l'EPTB Seine Grands Lacs accompagne ces structures sur plus de 20 projets de territoires concernant :

La préservation : stratégies d'acquisitions foncières du SEMEA ou de l'EPAGE du Loing, projet « Eau et Agriculture Durables du Châtillonnais » de l'EPAGE Sequana...

L'optimisation : restauration ou amélioration du fonctionnement en crue (restauration du Ru de Cérilly avec le Syndicat Mixte de la Vanne, reprise de l'ancien tracé de la Suize en amont de Chaumont...).

L'aménagement : travaux de ralentissement dynamique sur les ravines comme celles de Rosoy.

3.4. LE CENTRE DE RESSOURCE EPISEINE

Le dispositif Ensemble pour la Prévention des Inondations sur le bassin de la Seine (EPISEINE) fête ses deux ans en octobre 2020. Deux années dévolues au développement de la culture du risque inondation chez les Franciliens avec un objectif simple : diffuser connaissances et bonnes pratiques sur les comportements adéquats avant, pendant et après une crue.

Inscrit dans le cadre du programme d'actions de prévention des inondations de la Seine et de la Marne franciliennes, le dispositif s'appuie sur son site Episeine.fr, ses réseaux sociaux associés, et sur un programme d'outils pédagogiques et de formations. En deux ans, les agents de Seine Grands Lacs ont formé plus de 850 personnes, lancé cinq campagnes de sensibilisation et une trentaine de vidéos et comptent plus de 4 500 abonnés sur Facebook.



L'année 2020 a été marquée par le lancement de **l'Escape Game « Mission 2072 »** sur le risque inondation. L'objectif : les joueurs, par équipe de 4 ou 5, ont 60 minutes pour venir à bout des 8 énigmes et ouvrir 3 cadenas de leur sac à dos. S'ils n'y parviennent pas, ils resteront à jamais bloqués en 2072 et subiront une crue centennale et une **crue millénale !**

Destiné au grand public, aux entreprises, comme aux collectivités, cet Escape Game permet de découvrir les thématiques suivantes : la culture générale sur les crues de la Seine et de la Marne, le rôle de chaque acteur dans la gestion du risque d'inondation, de même que les sources d'information, la solidarité et l'entraide en cas de crue. Pour faciliter son utilisation, EPISEINE propose des **formations dédiées**.

Dans les années à venir, **EPISEINE a vocation à s'étendre sur la Seine amont, mais aussi sur la Marne** et sur le Loing.

L'EPTB Seine Grands Lacs porte et anime 6 Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) sur son périmètre. À terme, l'ambition d'EPISEINE est simple : décliner ce dispositif sur l'ensemble de ces PAPIs afin de sensibiliser et de former au mieux les habitants, nos homologues des collectivités territoriales et des services de l'État, ainsi que les entreprises.

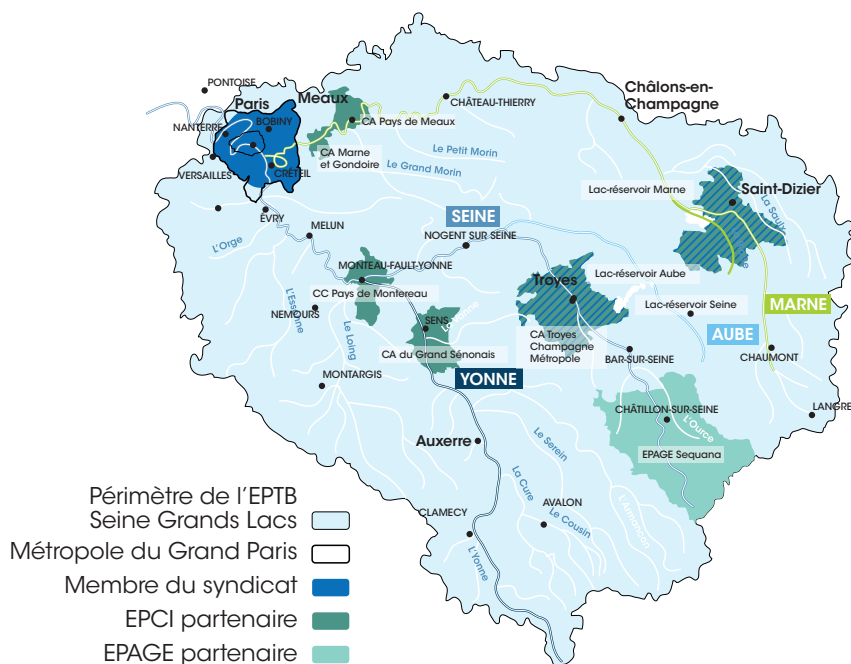
3.5. ANIMATION, INFORMATION, COORDINATION POUR LES ACTEURS DU TERRITOIRE

Les membres du syndicat et les partenaires

7 conventions avec les partenaires locaux

L'accompagnement aux « diagnostics territoriaux de vulnérabilité aux inondations » et à la mise en œuvre du « Décret Dignes » inscrits dans les PAPI en cours et en projet

Un partenariat avec la Chaire de Gestion de crise de Université de technologie de Troyes



DIAGNOSTIC TERRITORIAL DE VULNÉRABILITÉ AUX INONDATIONS ET À LA MISE EN ŒUVRE DU DÉCRET DIGUES.

Le diagnostic territorial de vulnérabilité aux inondations constitue une aide à la décision par la caractérisation des forces et des faiblesses du territoire, préalable indispensable à la définition du « Système d'endiguement » prescrit par le Décret Dignes. La méthode développée par l'EPTB SGL permet d'aboutir à un diagnostic partagé avec les élus et les acteurs locaux et la définition de mesures de réduction de leur vulnérabilité territoriale et fonctionnelle (habitats, infrastructures et réseaux, services publics, entreprises, industriels, exploitations agricoles...) réalistes, efficaces et adaptées aux moyens de la collectivité.



Repère de crue

Dans le contexte technique et réglementaire complexe et évolutif du décret digues de mai 2015, l'EPTB SGL assure un accompagnement personnalisé de ses partenaires - opérateurs en charge de la GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) dans la définition et la déclaration de leurs systèmes d'endiguement et/ou leurs aménagements hydrauliques, au travers de notes techniques, administratives et juridiques et de rencontres ciblées en fonction des besoins et de l'avancement des investigations de chacun des partenaires.

Concrètement en 2020, les études de diagnostics territoriaux de la Communauté d'agglomération de Marne et Gondoire, de la Communauté d'agglomération du Pays de Meaux et de la Communauté de communes du Pays de Montereau sont engagées et suivies dans le cadre du PAPI de la Seine et de la Marne franciliennes.

La préparation et le lancement des actions de Troyes Champagne Métropole et de l'EPAGE Sequana s'inscrivent dans le cadre du PAPI de Troyes et du bassin supérieur de la Seine, ainsi que la Communauté d'agglomération de Saint-Dizier-der et Blaise dans le cadre du PAPI de Marne Vallage et Perthois.

Quant à la Communauté d'agglomération du Grand Sénonais, l'accompagnement se tient dans le cadre de l'élaboration du PAPI du bassin de l'Yonne Médián.

LA FORMALISATION D'EXERCICES DE GESTION DE CRISE À PETITE ÉCHELLE

En 2020, le partenariat de l'EPTB SGL avec la Chaire de gestion de crises de l'Université de Troyes a permis d'organiser deux journées consacrées à la rédaction d'un argumentaire « pourquoi s'exercer la gestion de crises ? » destiné aux élus et à des exercices de crise simulée entre partenaires.

Les conventions de partenariats comprennent également les thématiques suivantes :

L'information des débits en rivières via la publication des feuilles de cotes et des bulletins de crues lors des crises,

L'extension de la plateforme collaborative « EPISEINE » relative aux risques inondations,

La formation des acteurs et partage des connaissances,

L'action relative à l'inventaire, la préservation et la restauration des zones d'expansion de crues et les zones humides sur le bassin amont de la Seine,

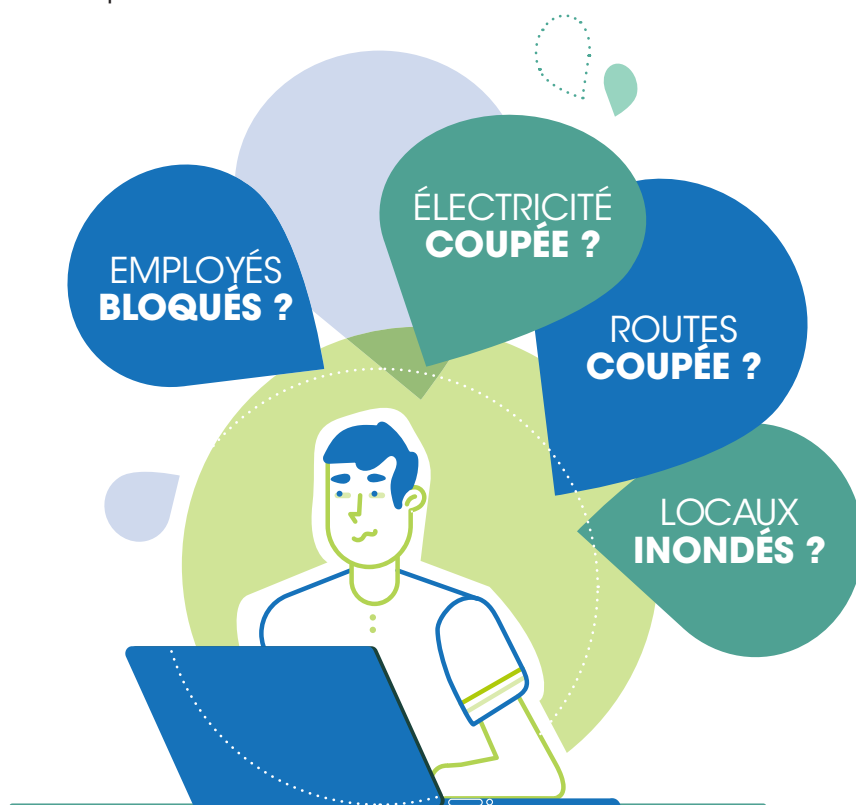
L'étude d'évaluation des impacts socio-économiques et environnementaux des étiages et sécheresses sévères, et des prévisions de l'influence des changements climatiques dans l'optique d'optimisation de la gestion des lacs-réservoirs,

L'accompagnement des communes à la pose de repères de crues.

3.6. PLAN DE CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ DE L'EPTB SEINE GRANDS LACS

LA CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ : UNE GARANTIE POUR NOS AGENTS ET NOS PARTENAIRES

La prévention des risques naturels, et plus particulièrement des inondations, constitue le cœur de métier de notre Établissement. Tous les jours, grâce à l'action des lacs-réservoirs et l'animation des Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI), nous œuvrons sur cette thématique.



UN TRAVAIL DE DIAGNOSTIC AYANT PERMIS D'IDENTIFIER 160 ACTIVITÉS REGROUPÉES EN 41 MISSIONS

L'actualité récente et notamment la crise sanitaire nous a néanmoins rappelé que le risque d'inondation n'est pas le seul auquel nous devons faire face. Notre Établissement, comme toutes les structures du pays, a dû s'adapter, changer et évoluer pour pouvoir continuer à travailler et à assurer ses missions. L'EPTB Seine Grands Lacs porte des activités d'intérêt général qui sont essentielles pour la vie du bassin de la Seine.

C'est pour assurer ses 41 missions et ses 160 activités que Seine Grands Lacs a élaboré son Plan de Continuité d'Activité (PCA). Ce plan nous a permis d'identifier 22 activités essentielles et 60 activités prioritaires pour le bon fonctionnement de notre structure et de regrouper un ensemble de procédures et de dispositions garantissant à nos agents et à nos administrés, une continuité du service public et des missions que nous portons.

LE DÉCOUPAGE EN MISSIONS ET EN ACTIVITÉS

L'identification des missions et des activités de l'Établissement s'est faite directement avec les encadrants. Sur la base des documents existants chaque directeur ou chef de service a pu sous-découper les missions qui lui sont propres. Une mission constitue ainsi le regroupement d'un ensemble d'activités apparentées.

Pour prendre un exemple, la Direction des finances et de la commande publique est sous-divisée en 3 grandes missions :

- Gérer l'exécution des marchés publics ;
- Suivre l'exécution comptable ;
- Assurer la ressource financière.

La mission « Suivre l'exécution comptable compte » quant à elle 6 activités principales :

- Verser les salaires ;
- Assurer le processus de commande des besoins ;
- Assurer le processus de paiement des factures ;
- Élaborer les documents budgétaires ;
- Tenir les tableaux de bord comptables et financiers ;
- Garantir la qualité comptable de l'EPTB.

UN DOCUMENT OPÉRATIONNEL... ET VIVANT !

Ce PCA est un document opérationnel réalisé par et pour les directeurs, chefs de service et encadrants de l'Établissement. Il est pensé à froid, pour faire face à chaud. C'est en acceptant nos vulnérabilités et en se préparant à y faire face que nous garantissons la pérennité de notre structure.

LES ACTIVITÉS ESSENTIELLES ET PRIORITAIRES

Les activités essentielles et prioritaires constituent le cœur du dispositif de continuité d'activité. C'est pour garantir la continuité de ces activités spécifiques que des dispositions sont identifiées et prêtes à être déployées en situation de crise.

Les activités les plus critiques pour l'Établissement ont ainsi été marquées comme étant essentielles ou a minima prioritaires.

Ces activités sont identifiées sur la base de deux critères :

- Le délai pendant lequel l'Établissement peut fonctionner sans une activité donnée ;
- L'impact que l'indisponibilité d'une activité peut causer. Cet impact peut être social, réglementaire, financier ou avoir des conséquences sur l'image de notre institution.

4

FONCTIONNEMENT DURABLE AU QUOTIDIEN ET AMÉLIORATION DU CADRE DE TRAVAIL

LE TÉLÉTRAVAIL S'INSTALLE
DURABLEMENT

*Salle de réunion de l'EPTB
à Braucourt avec vue sur le lac*

4.1. TÉLÉTRAVAIL : DE L'EXPÉRIMENTATION RÉUSSIE À L'OUTIL INCONTOURNABLE

LE TÉLÉTRAVAIL S'INSTALLE DURABLEMENT

Assis sur une solide maîtrise de son infrastructure informatique, le télétravail s'est rapidement développé à l'EPTB :

les **10 agents de la première heure** (septembre 2018), volontaires à la première phase d'expérimentation pour une journée par semaine, ont rapidement été rejoints par **21 autres en 2019** (en deux vagues, février puis octobre), jusqu'à atteindre le chiffre de **45 télétravailleurs à l'issue de la dernière commission 2020** d'examen des demandes, soit plus de la moitié des agents ayant des activités télétravaillables. Fortement soutenu par la direction générale, l'engouement pour ce mode de travail est tel que deux tiers des télétravailleurs (30 agents) ont souhaité bénéficier d'une seconde journée.

Cette appropriation massive du dispositif par les agents tient aussi à la répartition géographique des collaborateurs sur tout le territoire pour qui l'encadrement à distance est intégré dans leur quotidien.

UNE CHARTE POUR BIEN TÉLÉTRAVAILLER

Par ailleurs, deux documents ont été créés en 2020 pour accompagner les télétravailleurs et leurs encadrants : une charte rappelle le contexte législatif et son application à l'EPTB, et un guide, plus ludique, dédié aux agents en situation de télétravail.

De plus, le confinement de mars à mai 2020, en lien avec la situation sanitaire nationale, a fini de convaincre certains sceptiques : une dizaine de nouvelles demandes ont été faites.

Il est à noter que le télétravail en confinement s'est très rapidement mis en place. Sur les 84 agents reconnus comme ayant une activité « télétravaillable », 80 % d'entre eux étaient en mesure de le faire dès le deuxième jour du confinement. Les 100% ont été atteints en deux semaines, ce qui n'est pas à faire rougir !



UN OUTIL DE MANAGEMENT À PART ENTIÈRE

Ainsi, en plus d'être un outil managérial, d'attractivité de la collectivité ou encore de réduction du risque routier et des nuisances liées au transport, le télétravail est devenu à l'EPTB un élément fort de son Plan de Continuité d'Activité (PCA). À ce titre, le système de **visioconférence** a d'ores et déjà été étendu pour être accessible aux agents en télétravail et une vague de changement d'ordinateurs fixes par des portables aura lieu en 2021.



4.2. INDEMNITÉ KILOMÉTRIQUE « VÉLO »

2020 ANNÉE DU VÉLO

L'EPTB Seine Grands Lacs s'est engagé avant le dispositif « coup de pouce vélo » pour favoriser le déplacement de ses agents en vélo. En effet, à compter du 1^{er} janvier 2020 a été mise en place « l'indemnité kilométrique vélo ».

Elle permet la prise en charge de tout ou partie des frais engagés pour les déplacements des agents à vélo (ordinaire ou électrique) entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail sous la forme d'une indemnité kilométrique vélo. L'indemnité kilométrique vélo est prise en charge au vu d'une déclaration sur l'honneur de l'agent, s'engageant à utiliser un vélo pour assurer tout ou partie du trajet entre sa résidence habituelle et son lieu de travail, pendant au moins les trois quarts du nombre de jours de travail annuel de l'agent, et produite au titre de chaque année. Le montant de la prime est plafonné à **200 €/an**.

L'indemnité kilométrique vélo a un triple objectif :

1

Favoriser une pratique sportive

2

Favoriser l'utilisation d'un mode de transport décarbonné (pas de voiture, pas de transport en commun)

3

Limiter les contacts dans les transports en commun en situation de crise sanitaire

L'indemnité kilométrique vélo offerte aux 130 agents bénéficie à peu de nombre (4 agents à Paris, 2 agents en unité territoriale). En effet, les agents situés en unité territoriale habitent souvent à plus de 10 km de leur lieu de travail et les agents en milieu urbain bénéficient du réseau des transports en commun.



Le vélo est pratiqué par **6 agents** : 4 agents à Paris et 2 agents en unité territoriale.

Un agent en unité territoriale quant à lui « bat » tous les records de km parcourus en vélo puisque chaque jour, il parcourt 30 km soit **7050 km** à l'année soit un peu plus qu'un Paris New-York (5834 km à vol d'oiseau)

Pour ceux et celles qui voudraient se lancer dans l'aventure, le ministère de la transition écologique et solidaire aide à la reprise du vélo à travers l'opération.

<https://www.coupdepoucevelo.fr>

Vous pouvez bénéficier de la prise en charge de quelques réparations à hauteur de 50 euros et d'un cours de remise en selle pour vous sentir plus à l'aise dans vos déplacements.

À NOTER

Devant le succès de l'opération initiée en mai 2020, le ministère de la Transition écologique et solidaire a décidé d'augmenter de 20 millions d'euros le budget attribué au dispositif « coup de pouce vélo » pour atteindre un total de 80 millions d'euros, ce qui permettra d'honorer toutes les réparations jusqu'au 31 décembre 2020. L'objectif est la remise en état d'1 million de vélos d'ici à la fin de l'année 2020.

4.3. DES ÉCOGESTES AU BUREAU



Lorsque je pars en pause ou en réunion, j'éteins mon écran d'ordinateur et les lumières



Pour transférer mes documents, j'utilise les plateformes de partage de fichiers



Pour éviter des déplacements inutiles, j'organise mes réunions via visioconférence



J'éteins mon ordinateur, mon clavier et ma souris sans fil en fin de journée



J'imprime en recto-verso les pages strictement nécessaires



Je limite l'utilisation de la climatisation et du chauffage



J'évite de surcharger mon véhicule pour consommer moins



J'éteins le moteur de mon véhicule lorsque je discute avec un collègue



Je trie mes déchets dans les poubelles installées à cet effet

4.4. AMÉLIORATION DU CADRE DU TRAVAIL : LE NOUVEAU LIEU D'APPEL DE MATHAUX

DES LOCAUX REPENSÉS : DES BÂTIMENTS FONCTIONNELS ET AGRÉABLES

À travers le projet de réhabilitation complète du site des locaux techniques de Mathaux, l'EPTB Seine Grands Lacs s'inscrit dans une démarche de développement durable en transformant **la grange** en nouveau lieu de vie des agents.

Les objectifs étant d'améliorer sensiblement l'environnement de travail, tout en optimisant la gestion des deniers publics en mutualisant certains locaux et équipement de la future base nautique voisine du département de l'Aube (**salle de réunion ERP**, local pour le stockage de bateaux, **vidéosurveillance**) et d'autre part de mettre en valeur cette architecture territoriale typique de **grange champenoise à pan de bois** avec une intervention contemporaine.

DES MATÉRIAUX LOCAUX, BIOSOURCÉS

Dès l'établissement du programme pour le recrutement d'un maître d'œuvre par voie de concours, l'EPTB Seine Grands Lacs a insisté sur l'exemplarité des rénovations en préconisant l'utilisation de matériaux **biosourcés** et si possible locaux.



Matériaux locaux argile et chêne

L'**utilisation de chêne**, essence dominante de Champagne humide est recommandé ; il présente un grand intérêt dans la construction (bonne résistance thermique, mécanique, au feu, aux insectes et champignons). Dans le projet d'autres matériaux locaux seront utilisés comme :



le chanvre

(l'Aube est le 1^{er} département français en terme de production)



l'argile

(assise géologique des lacs-réservoirs)

Pour le projet, le recours aux énergies renouvelables sera également de mise (chaudière biomasse à pellet, panneaux photovoltaïques...).

Les objectifs liés à l'opération de restructuration de la grange, fondés sur la démarche « négaWatt », sont la recherche de sobriété, l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables.

L'ANCIENNE GRANGE EN PANS DE BOIS : RÉUTILISÉE ET REPENSÉE

Dans son projet d'esquisse, l'atelier d'architecture lauréat propose une restructuration du bâtiment qui permet :

1

Une économie énergétique importante avec la mise en œuvre d'une enveloppe thermique très performante (niveau passif) ; l'utilisation d'équipement électrique adéquat avec de faible consommation (LED, détecteur de présence, borne de recharge véhicule électrique) une conception optimisant les apports solaires et la ventilation naturelle



Grange du lieu d'appel de Mathaux en 1967



Maquette présentée aux agents du futur lieu d'appel

2

Une amélioration du confort intérieur et du confort d'usage avec la mise en œuvre d'isolants naturels du type béton de chanvre

3

Une construction durable s'inscrivant dans l'identité territoriale (chêne, chanvre, argile, brique)

UNE CONCEPTION RÉCOMPENSÉE ET LABELISÉE

Ces objectifs ambitieux ont permis à l'EPTB SGL d'être sélectionné dans le cadre de l'appel à projets « Bâtiments exemplaires passifs 2020 » de la région Grand Est et de l'ADEME.

4.5. TRAVAUX D'ACCESSIBILITÉ DES STATIONS DE MESURE ET DE JAUGEAGE

L'activité jaugeage au sein des 4 lacs-réservoirs a été mise en place à l'EPTB en 2007. Cette activité s'est développée au gré de l'instrumentation (mise en place d'outils de mesures) progressive de nos ouvrages, et correspond à ce jour à 200 à 300 jaugeages par an, réalisés par une équipe de 2 personnes.

Le jaugeage permet de donner une information instantanée sur un débit et une hauteur. Il est utilisé dans le cadre du contrôle et de la validation d'une donnée obtenue par un débitmètre, une courbe de tarage ou une loi d'ouvrage.

Ils permettent ainsi d'assurer le service des lacs-réservoirs aux territoires en crue et en étiage ainsi que le respect des exigences écologiques et des règlements d'eau. Les jaugeages permettent par exemple l'ajustement des prises d'eau par l'EPTB pour garantir le respect du débit minimum en rivière nécessaire au bon fonctionnement des écosystèmes aquatiques.

Pour obtenir un jaugeage fiable, pratiqué dans des conditions sécurisées, il faut garantir un cadre d'intervention adapté à chaque site : pour la manipulation de l'appareil de jaugeage, comme pour le relevé des données in situ (hauteur d'eau à l'échelle limnimétrique, valeurs affichées par les capteurs ...).

Les jaugeages sont la garantie de la fiabilité des mesures transmises par nos capteurs.

Suite à des visites de terrain effectuées sur chaque site de jaugeages des quatre lacs-réservoirs, un programme de 118 actions a été mis en place pour apporter des améliorations au niveau de l'entretien des accès (fauchage, élagage) et de la sécurité des interventions de jaugeage. Les actions se traduisent par exemple par la création de rampe, d'escaliers, l'installation d'éléments fixes pour une meilleure manipulation de l'appareil (câbles, poulies).

La définition, la réalisation et le suivi du programme d'action est une activité transversale mobilisant plusieurs directions de l'EPTB.



Aménagement d'un escalier d'accès à la Marne à Saint Dizier (52)

4.6. AMÉNAGEMENT DES VÉHICULES, DES ENJNS POUR LE PERSONNEL EN SITUATION DE HANDICAP

PRISE EN COMPTE DU HANDICAP LORS DU RENOUVELLEMENT DES VÉHICULES DE L'EPTB SEINE GRANDS LACS.

Depuis plusieurs années, l'EPTB contribue à l'amélioration des conditions de travail de l'ensemble des agents dont ceux en situation de handicap.

Une démarche de prévention nécessitant une approche pluridisciplinaire (médecin de prévention, réseau de prévention, DRH) a déjà permis la mise en place d'action, comme la dotation d'équipements adaptés aux activités du débroussaillage et du fauchage (harnais avec potence et siège ergonomique d'engin agricole). Cette année encore, une étude ergonomique de l'association CAP emploi et du conseiller en prévention a été réalisée pour un agent. Elle avait pour objectif d'étudier et proposer des aménagements de compensation susceptibles de favoriser le maintien dans l'emploi et de prévenir toute dégradation éventuelle de la situation de santé de l'agent ayant le statut de « travailleur handicapé ».

Pour cela, deux actions ont été prises en compte lors du renouvellement d'un véhicule :

- **L'achat** d'un véhicule avec boîte automatique et siège suspendu conducteur et passager pour limiter les contraintes sur le rachis
- **L'aménagement** de l'arrière du véhicule pour rendre plus accessibles les équipements et matériels.

Ces 2 solutions vont permettre d'améliorer considérablement les conditions de travail et les activités de l'agent en situation de handicap. Une aide de cofinancement du FIPHFP va permettre de compenser une partie de la dépense occasionnée pour l'acquisition de ce véhicule.

EDITÉ PAR

l'EPTB Seine Grands Lacs

CONCEPTION GRAPHIQUE

Superpitch

PHOTOGRAPHIES

*EPTB Seine Grands Lacs/
O.Rhodes/D.Amon-Moreau/
J.F.Jullien/S.Hette/Club de canoë
kayak de Nemours/EPAGE Sequana/
Ecosphère/C.Gauthier/A.Vacher*

CARTOGRAPHIES

*Propluvia/Maëlle Amon-Moreau/
DRIEE IGN/EPTB Seine Grands Lacs*



EPTB Seine Grands Lacs – Syndicat mixte
12, rue Villiot - 75012 Paris
Tél. : 01 44 75 29 29 - Télécopie : 01 44 75 29 30
seinegrandslacs.fr

